



## Problème remboursement de voiture par un professionnel

Par **mathieu bis**, le **29/05/2011** à **12:32**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule le 28 janvier 2011 à un vendeur professionnel , lors de mon achat le véhicule fonctionnait correctement.

10 jours après le véhicule est tombé en panne. je me suis rendu aussitôt à leur bureau pour demander la réparation du véhicule.ils ont accepté.

Une semaine après il m'a contacté pour annoncer que le véhicule était réparé. hors ce n'était pas le cas.

Ils ont donc décidé de le mettre dans un garage habilité par la marque.

le 15 février mon véhicule n'étant toujours pas réparé je décide donc d'annuler la vente hors le vendeur professionnel refuse et me dit que mon véhicule sera réparé. ces demandes ont été faite par courrier avec AR.

le garage habilité par la marque a gardé mon véhicule pendant 1 mois et demi.

le 29 mars le vendeur professionnel me dit que mon véhicule est réparé et que je pourrais le récupéré le vendredi 1 avril.

Le vendredi 1er avril le vendeur professionnel m'appelle pour m'annoncer qu'il a eu un accident avec mon véhicule.

A ce jour il veut me remboursé 3200€: 3000€ par sa compagnie d'assurance et 200€ de sa part.. hors le prix d'achat du véhicule est de 3550€.

Sa compagnie d'assurance rembourse 3000€ car ce véhicule a été expertisé en fonction de la valeur d'achat par le professionnel et des frais engagé pour sa remise en bon fonctionnement suite au problème rencontré après mon achat.

hors son entreprise a été saisi de 4 véhicules, donc je suppose que son entreprise va très mal.

Donc je voudrais que sa compagnie d'assurance fasse le remboursement à mon nom. Sa compagnie a donné son accord mais il faut l'aval du professionnel.

Le professionnel veut me faire signé un accord de remboursement définitif.

Il écrit:

